



DÉCLARATIONS ET DISCOURS

CANADA

DIVISION DE L'INFORMATION

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA - CANADA

No. 67/8

LE CANADA, LES ÉTATS-UNIS ET LE VIETNAM

Texte de la réponse du Premier ministre aux représentations au sujet de la situation au Vietnam provenant de professeurs d'Universités y compris le Comité des Facultés pour le Vietnam au Collège Victoria, Université de Toronto, le 10 mai 1967

Inutile de vous dire que la situation au Vietnam en est une à laquelle le Gouvernement attache beaucoup d'importance dans la formulation de la politique étrangère du Canada. Cette importance, on la relève d'abord dans les incidences du problème de la paix du monde et les modes internationaux d'évolution par des moyens pacifiques et aussi dans l'inquiétude à laquelle participe le Gouvernement et qui étreint tous les citoyens responsables devant un holocauste qui se révèle par la souffrance humaine, le tarissement de ressources généreuses et les entraves au progrès de l'humanité. Là-dessus, je crois qu'on peut difficilement ne pas être d'accord.

Assurément, pour les gouvernements comme pour les individus, la difficulté, c'est de traduire concrètement les espoirs et les convictions en action constructive. Or, l'action constructive découle d'une appréciation réaliste de la nature d'une situation qu'on veut voir changer et des conséquences d'une telle action, accomplie publiquement ou privéement, en face du problème en cause. Il faut donc, à chaque étape, se demander si telle ou telle mesure est susceptible de nous orienter vers une solution ou, tout au moins, vers une ambiance plus favorable. A cette question, il est doublement difficile de répondre, lorsque la responsabilité et la prise de position relèvent essentiellement d'autres personnes.

Soyons plus précis: comme l'a démontré la discussion publique du problème vietnamien ici et ailleurs au cours des quelques dernières années, je me rends bien compte qu'il est possible d'apprécier diversement le pour et le contre de certaines attitudes au sein du conflit. C'est inévitable et, à la longue, utile dans une société libre, pourvu naturellement que les divergences d'opinions soient véritables et fondées sur la gamme de faits la plus étendue possible. Quoi qu'il en soit et peu importe le point de vue qu'on professe au sujet des origines et de l'évolution d'une situation comme celle que nous présente aujourd'hui le Vietnam, je crois que l'attitude réfléchie du Canadien qui trace la ligne de conduite doit le porter à chercher l'établissement du dénominateur commun qui saura, en définitive, déterminer le comportement visant à une solution.

C'est exactement la voie sur laquelle nous avons tenté d'axer l'influence du Canada: la recherche du dénominateur commun capable de dénouer la crise du Vietnam autrement que par la force. Nous avons exprimé en public notre conviction qu'une solution militaire n'est ni pratique ni souhaitable et nous avons invité les deux parties à entrer en contact direct pour préparer les voies menant à des négociations officielles dès que faire se pourra.

Au cours de ce qu'on pourrait appeler une étape de la diplomatie publique, les parties ont franchi, pendant la dernière année ou à peu près, une certaine distance dans la définition de leurs positions. Ce libre échange de propositions est sans doute propice à la solution des difficultés internationales, mais encore faut-il qu'il soit accompagné d'efforts moins manifestes, étant donné que, publiquement, les attitudes se forment généralement en termes les plus larges. L'un des aspects de ces efforts paisibles pourrait être la tentative de provoquer un dialogue avec les parties, en leur soulignant la nécessité de chercher des options plus acceptables aux fins de réaliser la poursuite de leurs objectifs; un autre aspect serait l'essai de la découverte de voies où les parties pourraient s'engager confidentiellement, sortir de leurs positions établies, et au besoin, tacitement ou explicitement abandonner ces aspects de leurs positions où il y a lieu de faire des compromis au nom d'une plus grande harmonie.

Comme je l'ai dit, je suis convaincu que le conflit vietnamien finira par se régler au moyen de négociations. Mais je ne crois pas qu'une conférence du type de celle de Genève (ou toute autre du genre) se tienne simplement parce que le Gouvernement canadien a déclaré en public que ce serait une bonne idée. Elle n'aura lieu que lorsque ceux qui sont aujourd'hui opposés à cette conférence seront convaincus qu'il y va de leur intérêt d'y participer et de négocier avec le désir sincère d'arriver à des résultats. Dans ce domaine, les entretiens confidentiels et poursuivis discrètement ont plus d'effet que les discussions publiques.

De même, lorsqu'il s'agit de pratiquer des trouées ou de fournir de bons offices, afin de favoriser le contact mutuel, je suis d'avis que trop de déclarations publiques et de révélations bruyantes risquent de compliquer les choses.

En somme, plus la difficulté est complexe et épineuse, plus il faut montrer de diplomatie calme et mesurée. Cela peut sembler une expression de timidité aux yeux de certains protagonistes de l'activisme politique que l'on rencontre de nos jours dans les universités canadiennes et autres. Avec toute la conviction personnelle dont je suis capable, je peux vous assurer que, selon moi, c'est là la seule façon d'arriver à bon port. Les déclarations et les affirmations des gouvernements ont toujours leur sens et leur place dans le concert international, mais mon expérience me porte à croire que leur véritable utilité ne consiste pas à imprimer une orientation aux événements mais plutôt à entrer en jeu aux dernières étapes du processus, alors que certaines ententes ou certains accords fondamentaux réalisés autrement les justifient.

Pour ce qui est des bombardements au Vietnam du Nord, il ne reste pas le moindre doute dans mon esprit que c'est l'un des éléments clés, sinon l'élément clé, de la situation actuelle. Vous vous souvenez sans doute que j'ai été l'un des premiers à suggérer publiquement qu'on marque une pause susceptible d'ouvrir la porte aux négociations. Par la suite, j'ai répété maintes fois que je serais heureux de voir mettre fin aux bombardements, de voir cesser l'infiltration du nord dans le sud et de voir s'entamer des négociations de paix sans condition. Voilà quelle a été et quelle sera dans l'ensemble la position du Gouvernement du Canada, position que nous avons adoptée non pas avec un esprit de timidité mais avec un sens de la réalité qui correspond aux faits, et cela parce que nous croyons que la négociation infère des engagements mutuels. Toute autre attitude prise par le Gouvernement serait, j'en suis persuadé, infructueuse.

Dans votre lettre, vous avez aussi demandé au Gouvernement de divulguer tous les contrats de production militaire se rattachant de quelque façon à la guerre du Vietnam et d'étudier le refus de la vente d'armements aux États-Unis, jusqu'à ce que cesse l'intervention au Vietnam. Tout en appréciant le souci que traduit votre lettre, je crois qu'il serait utile de tenter d'élargir la perspective au-delà du seul conflit vietnamien.

Les relations entre le Canada et les États-Unis dans ce domaine sont prévues par les accords de 1959 et 1963 sur le partage de la production de défense, mais en fait elles remontent beaucoup plus loin et tirent leurs origines de la déclaration de Hyde Park de 1941. Au cours de cette période prolongée de coopération entre les deux pays, il s'est établi une relation très étroite non seulement entre la base industrielle de la défense canadienne et sa contre-partie aux États-Unis, mais aussi entre les organismes canadiens et américains affectés aux fournitures d'équipement de la défense. Cette relation est aussi nécessaire que logique non seulement comme partie de la défense collective mais aussi pour nous permettre de faire face efficacement et économiquement à nos engagements nationaux de défense. Les matériaux requis par les forces de défense modernes, même si celles-ci confinent leur rôle à la sauvegarde de la paix, sont à la fois techniquement très avancés et fort coûteux à perfectionner; comme les besoins quantitatifs du Canada sont très limités, il n'est pas économique pour nous d'y faire entièrement face par nos seules ressources. Nous devons donc tirer parti de la production à haute échelle des pays alliés. Vu que les États-Unis sont le chef de file dans les technologies avancées en cause, et qu'il y a de grands avantages à tirer de standards communs de conception et de production nord-américaines, les États-Unis deviennent une source naturelle d'approvisionnement pour une grande partie de notre équipement de défense. Les accords sur le partage de la production entre les États-Unis et le Canada permettent au Gouvernement du Canada d'acquiescer des États-Unis une grande partie de l'équipement essentiel à la défense du pays, et cela au coût le plus bas possible, tout en nous permettant de compenser, par des ventes réciproques aux États-Unis, le fardeau économique qui en résulte. En vertu de ces accords, à cause d'étapes de production plus longues, l'industrie canadienne est en mesure de participer, sur une base d'émulation, au programme de recherche, de développement et de production des États-Unis et elle

est affranchie, à ces fins, de la loi Buy American. Si l'on envisage une perspective à long terme, un autre grand avantage pour le Canada réside dans l'apport fourni par ces accords, dans le passé et dans le présent, à la recherche et au perfectionnement au sein de l'industrie canadienne du potentiel nécessaire au maintien et à la poursuite d'une technologie avancée au Canada.

A ce propos, je devrais peut-être souligner que la plus grande partie des fournitures militaires qui viennent des États-Unis au Canada consiste, non pas en armements dans le sens habituel du mot, mais plutôt en outillage électronique, en aéronefs de transport et divers genres de composants et sous-systèmes. Dans plusieurs cas, les industries canadiennes qui ont perfectionné de tels produits pour répondre aux exigences de la défense américaine et continentale ont pu, du même coup, produire des dérivés utilisables à des fins civiles ou puiser aux sources de cette technologie pour faire un pas vers l'épanouissement de leurs possibilités. Pour une foule de raisons, il est donc clair que l'imposition d'un embargo sur l'exportation d'équipement militaire aux États-Unis et la résiliation concomitante des accords sur le partage de la production auraient des conséquences d'une portée telle qu'aucun gouvernement canadien ne saurait les envisager avec sérénité. On interpréterait ces gestes comme étant, de notre part, une sorte de retrait de la défense continentale et même de nos conventions de défense collective relevant de l'Alliance atlantique.

A propos de votre demande précise voulant que nous divulguions tous les contrats de production militaire ayant une relation quelconque avec la guerre du Vietnam, il n'y a, que je sache, aucune façon pour le Gouvernement canadien -- et peut-être même pour le Gouvernement américain -- de repérer avec certitude toutes les pièces d'équipement militaire achetées au Canada par les États-Unis. Ces matériaux deviennent partie intégrante de l'inventaire général des Forces armées américaines et peuvent servir aux fins et aux endroits qui agrément au Gouvernement américain. Cette entente durable, parfois désignée sous le vocable de "frontière libre", indique bien la relation de défense collective qui lie le Canada aux États-Unis et elle est un élément important de la coopération rayonnante des deux pays au chapitre de la défense. A mon avis, vu ces relations, il ne serait pas conséquent de la part du Gouvernement du Canada de chercher à imposer le genre de restrictions que vous suggérez, pas plus, j'en suis convaincu, qu'en faisant une telle démarche nous contribuerions de façon pratique à la solution politique du problème vietnamien.

S/C